

Mise en Application des Politiques d'Exclusions **MAPE**

Dernière mise à jour le 13 octobre 2023

Validation en comité 7 novembre 2023

PRÉAMBULE

Dans le cadre de notre démarche d'investissement responsable intégrant des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance), Montségur Finance a établi une politique d'exclusion. Cette politique repose sur trois types d'exclusions :

- Les exclusions normatives : exclusion des entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou standards internationaux.
- Les exclusions sectorielles : exclusion des entreprises actives dans certains secteurs d'activités controversées.
- Les exclusions internes : exclusion des entreprises les moins bien notées au sein de chaque secteur d'activité, en utilisant une méthodologie de notation basée sur une évaluation Best-in-Class proposée par Clarity AI.

Ces exclusions font partie intégrante de notre stratégie d'investissement responsable visant à promouvoir des pratiques durables et éthiques.

De manière générale, le gérant disposerait d'un délai de 3 mois pour solder la position si un des titres détenus dans un fonds venait à être ajouté à la liste d'exclusion, sauf si le motif d'exclusion venait à être corrigé ou si une dérogation était donnée après avoir échangé avec l'entreprise.

Pour encourager les entreprises à adopter des pratiques plus responsables sur les plans environnemental, social, et de la gouvernance, les équipes de Montségur Finance seront encouragées à dialoguer activement avec les entreprises détenues afin de promouvoir ce qu'ils considèrent comme durable. Ces échanges pourront faire office de dérogation à la mesure d'exclusion lorsque les entreprises feront preuve de sensibilisation et adopteront des bonnes pratiques.

1- Exclusions Normatives

Afin d'aligner les investissements avec les valeurs et les objectifs de l'équipe de gestion, Montségur Finance a mis en application une politique d'exclusion basée sur le respect de normes internationales :

- **Infraction des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- **Infraction des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises** : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des Principes directeurs de l'OCDE.
- **Listes grise (juridictions sous surveillance) et noire (juridictions à hauts risques) du GAFI** : exclusion des pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant.

Ces infractions seront détectées en utilisant l'indicateur numéro 10 de la liste des Principales Incidences Négatives obligatoires, qui concerne la part des investissements dans des **entreprises impliquées dans des violations des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales**.

Comme dit en préambule, Montségur Finance cherche à encourager l'amélioration des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises plutôt que de les exclure en cas de non-conformité. Si les discussions montrent que l'entreprise reconnaît ses problèmes de durabilité et prend des mesures pour les résoudre, elle ne sera pas exclue de la liste. Les échanges par mail et les comptes-rendus des réunions serviront de preuves pour cette dérogation.

Si les discussions avec l'émetteur ne permettent pas de s'assurer que l'entreprise met en place les mesures nécessaires, le gérant disposera une période de **trois mois** pour solder sa position.

Dans le cadre de la gestion indirecte, les gestionnaires de fonds de fonds ont la flexibilité d'allouer jusqu'à 20% de l'actif à des investissements qui pourraient être exposés à des controverses sévères ou très sévères, ainsi qu'à des infractions aux normes mentionnées précédemment. Cette approche vise à éviter une exclusion automatique de l'univers de la gestion passive, qui est souvent davantage exposé à de telles situations en raison de contraintes spécifiques.

2- Exclusions Sectorielles

Dans l'objectif de limiter l'impact environnemental et social négatif de ses investissements, Montségur Finance a décidé de limiter ses investissements dans les secteurs d'activités suivants :

- **Armes controversées** : exclusion, conformément au Traité d'Oslo et à la Convention d'Ottawa signés par l'Etat français qui interdisent l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de bombes à sous-munitions (BASM – Traité d'Oslo) ainsi que de mines antipersonnel (MAP – Convention d'Ottawa), ou de la production de leurs composants.
- **Charbon** : exclusion des sociétés réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction, l'utilisation ainsi que la vente de charbon thermique.
- **Tabac** : exclusion des sociétés produisant du tabac ou dont la part du chiffre d'affaires provenant des produits liés au tabac est supérieure à 5%.
- **Divertissements pour adulte** : exclusion des sociétés dont l'activité est liée aux divertissements pour adultes, leur publications ou leur utilisations. Les sociétés pour lesquelles cette activité représente moins de 5 % de chiffre d'affaires annuels ne sont pas considérées.
- **Jeux d'argent** : Les entreprises dont plus de 50% du chiffre d'affaires annuel provient d'activités liées aux jeux d'argent, telles que la fabrication de machines à sous, la vente d'articles de jeu, les paris sur des événements, les jeux de hasard, ou l'exploitation de casinos, sont exclues.

Les investissements dans le cadre de la gestion en **direct** devront exclure **totalem**ent ces activités, jugées néfastes et source de controverses pouvant impacter la valeur de l'investissement.

En revanche, la gestion **indirecte** n'ayant pas la main sur la gestion des fonds externes et étant systématiquement exposée à des ETF, une poche de **3%** des investissements en OPCVM exposée à ces activités est tolérée. Cette possibilité d'allocation a pour but de réduire les contraintes de gestion qui pourraient découler d'une mauvaise actualisation de l'inventaire des fonds externes, tout en élargissant les opportunités d'investissement dans la gestion passive.

3- Exclusions Internes

Afin d'intégrer l'analyse extra-financière au sein de son processus de sélection de titres et de pouvoir sélectionner les entreprises présentant le moins de risque environnemental, social ou de gouvernance, la méthodologie développée par les équipes de Montségur prévoit d'exclure de l'univers d'investissement 1/10^{ème} des entreprises, les plus mal notées de chaque secteur d'activité selon la méthodologie de notation ESG Risk de Clarity AI. De cette façon, l'équipe de Gestion réduit d'une part son exposition au risque réputationnel, et d'autre part, le risque de durabilité, c'est-à-dire qu'une situation ou un événement dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance survienne et puisse avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Cette exclusion permet dans le même temps de sélectionner les entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales et sociales, ainsi que la gouvernance la plus soucieuse de développer une modèle d'affaire durable, et de financer ainsi, la transition vers une économie plus durable.

Dans le cadre de la gestion indirecte et la sélection de fonds, les gérants ne seront pas soumis à une note minimale, mais seront tenus de montrer une tendance d'amélioration de la note générale du fonds. De plus, les gérants devront inciter toutes les sociétés de gestion externes dont l'inventaire d'un fonds date de plus d'un an à le mettre à jour via les différents fournisseurs de Clarity AI¹.

Dans le cas où le gérant refuse toute collaboration avec nos équipes ainsi que celles de Clarity, pour permettre une remontée de données plus fluide et plus efficace, Montségur Finance peut être amené à vendre, si la décision va dans ce sens, il disposera d'un délai de 3 mois pour solder sa position.

Vous pourrez retrouver sur le site Internet les différents documents : Notation et Intégration du Risque ESG à l'Analyse, Méthodologie d'Identification et Classification des Controverses, Politique d'Intégration des Principales Incidences Négatives (PAI), Méthodologie d'Identification et de Classification des Controverses

¹ Liste des fournisseurs en attente de réponse chez Clarity

Annexes

Annexe 1 : Sources des données

La mise en œuvre de la politique d'exclusion de Montségur Finance dans le cadre de son processus d'investissement implique l'instauration d'une liste de valeurs interdites.

L'instauration de cette liste suit la méthodologie décrite ci-dessous, qui pourra être amenée à évoluer en fonction d'éventuels changements dans la politique d'exclusion de Montségur Finance ou dans les appréciations de l'équipe d'investissement.

L'instauration de cette liste s'appuie sur les données sources Clarity AI et Bloomberg

En ce qui concerne les Exclusions Normatives

- Entreprises enfreignant de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix Principes du **Pacte Mondial des Nations Unies** ou l'un des **Principes directeurs de l'OCDE** à l'intention des entreprises multinationales.

Montségur Finance s'appuiera sur son analyse des controverses, qui lorsqu'elle s'avèrent très sévères, peuvent constituer un signal d'infraction grave de l'un de ces Principes. De plus, un suivi très rigoureux du PAI obligatoire n°10 (M10 - Violations of UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises) sera la principale source d'information.

Sources : Clarity.

- Entreprises dont le siège social se situe dans un pays appartenant aux listes noire et grise du **GAFI** – Groupe d'Action Financière (qui sont revues annuellement par l'Organisme).

Sources : [http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/juridictions-haut-risques-et-sous-surveillance/?hf=10&b=0&s=desc\(fatf_releasedate\)](http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/juridictions-haut-risques-et-sous-surveillance/?hf=10&b=0&s=desc(fatf_releasedate))

En ce qui concerne les Exclusions Sectorielles

- **Armes controversées :**

- Données sources : Clarity AI.
- Sélection : dans le module Exposure, dans la section « Weapons Military Contracting », sélection des segment « Cluster Bomb Participation » et « Anti-Personnel Landmines ».

- **Charbon :**

- Données sources : Clarity AI.
- Sélection : dans le module Exposure, dans la section « Coal », les segment « Thermal Coal Mining » ainsi que « Coal Mining », « Coal Mining Participation », « Coal Power Generation », « Coal Power Participation ».
- Dans le cas de l'identification d'une entreprise appartenant à un secteur susceptible d'être en lien avec l'extraction de charbon thermique (de type énergie, matières premières par exemple), l'équipe d'investissement sera amenée à vérifier que cette activité ne représente pas plus de 20 % (ou équivalent) des revenus de l'entreprise.

- **Tabac :**

- Données sources : Clarity AI.
- Sélection : dans la catégorie « Tobacco » du module Exposure, sélection des segment « Tobacco Production » ainsi que « Tobacco Participation »
- Dans le cas de l'identification d'une entreprise appartenant à un secteur susceptible d'être en lien avec la vente de tabac ou de produits dérivés, l'équipe d'investissement sera amenée à vérifier que cette activité ne représente **pas plus de 5 %** (ou équivalent) des revenus de l'entreprise.

○ **Divertissements pour adulte :**

- Données sources : Clarity AI.
- Sélection : dans la catégorie « Adult Entertainment » du module Exposure, celui-ci inclue la production et vente de jouets, production ou vente de pornographie, ainsi que tous les produits étiquetés « érotique », « pornographique », « divertissement pour adultes » ; aussi bien la distribution que la promotion. Les discothèques sont également incluses.
- Les entreprises réalisant moins de 2 % (ou équivalent) de leurs revenus dans ces segments ne sont pas prises en compte dans l'exclusion.

○ **Jeux d'argent :**

- Données sources : Clarity AI.
- Sélection : dans la catégorie « Gambling » du module Exposure, les segments « Gambling Provision » et « Gambling Participation »
- Seulement les entreprises y réalisant plus de 50 % de leurs revenus sont prises en compte.

En ce qui concerne les Exclusions Internes

Voir le document explicatif de la méthodologie du processus de notation extra-financière interne.

Afin de se soustraire des investissements dans les émetteurs présentant des risques ESG trop élevés, 10% de chaque secteur d'activité sera exclu de l'univers d'investissement. La méthodologie de notation permet de comparer chaque entreprise avec ses pairs, utilisant des données d'intensité plutôt que des données brutes. Le suivi et la mise à jour de cet indicateur se fera à minima chaque mois, Clarity mettant à jour ses données de façon bimensuelle. Dès lors qu'un titre présenterait une note dans le dernier décile de celle de son secteur d'activité, celui-ci sera ajouté à la liste d'exclusion.

L'exclusion liée à la notation ESG ne concerne pas les fonds tiers. Préférant inciter les gérants externes à améliorer leurs pratiques ainsi que leur transparence, Montségur n'aura pour objectif que de montrer une évolution croissante de la note ESG globale des fonds gérés.

Annexe 2 : Fournisseurs de données pour les inventaires des fonds.

Vous trouverez ci-dessous les fournisseurs de données collaborant avec Clarity pour la remontées des positions des fonds :

(attente de réponse Clarity)